



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
À L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE HAÏTI
PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Lundi 12 octobre 1970

Monsieur l'Ambassadeur,

Les aimables paroles que Votre Excellence vient de Nous adresser comme Ambassadeur de Haïti près le Saint-Siège sont pour Nous un sujet de satisfaction et une source d'espérance. Nous voulons y voir le présage d'un fécond travail et d'une action constante pour le bien-être de la République de Haïti, dont la population est toujours pour Nous l'objet d'une vive sollicitude. Vous savez quelle place est celle de l'Eglise dans la société. Sa mission n'est pas d'acquérir un pouvoir terrestre, mais d'annoncer la Bonne Nouvelle de l'Évangile. Et le récent Concile œcuménique a montré par son enseignement autorisé, en particulier dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, combien les disciples du Christ devaient avoir à cœur d'être au premier rang de ceux qui œuvrent pour la construction d'un monde juste et fraternel.

C'est donc un programme pacifique et de progrès spirituel, moral et matériel, que l'Eglise voudrait, comme Nous le disions dans notre Encyclique *Populorum progressio*, promouvoir partout et toujours, dans un esprit de service désintéressé, par delà toutes les frontières de race et d'idéologie, avec la collaboration de toutes les bonnes volontés, pour transformer le monde en une communauté solidaire où chaque personne comme chaque groupe social et national soient respectés, dans un climat de justice et de paix.

Dans ces sentiments, Nous accueillons les vœux de Son Excellence Monsieur le Président de la République de Haïti que vous Nous avez aimablement exprimés et vous souhaitons à vous-même une heureuse mission auprès de ce Siège Apostolique. En redisant Notre affection au noble peuple haïtien, Nous appelons sur lui les meilleures Bénédictions divines.

*AAS 62 (1970), p.679.

Insegnamenti di Paolo VI, vol. VIII, p.1025.

L'Attività della Santa Sede 1970, p.452.

L'Osservatore Romano, 12-13.10.1970, p.1.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n.43 p.3.